

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-687

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2021-687

Quartier du Burck à Mérignac et Pessac : Lancement de 3 Opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur les copropriétés dégradées des Géraniums, Héliotropes et Iris - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En délibérant le 13 février 2015 sur la mise en œuvre d'un « Plan d'actions en faveur des copropriétés », Bordeaux Métropole affirmait sa volonté d'investir le champ de l'observation et du traitement des copropriétés. Cette politique publique s'inscrit dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH) métropolitain et a pour objectif de proposer une intervention graduelle et des actions adaptées au profil des copropriétés du territoire.

Un accompagnement technique rapproché et des aides financières à la rénovation sont ainsi réservées aux copropriétés en voie de déqualification, nécessitant une intervention publique forte dans le cadre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat dédiées aux Copropriétés dégradées (OPAH-CD). Ces dispositifs incitatifs sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine constituent de puissants leviers pour générer une adhésion des copropriétaires au projet de travaux, résorber les problématiques de mal logement et endiguer le processus de déqualification de ces copropriétés.

1. Le quartier du Burck : un quartier d'habitat privé collectif à requalifier

Le quartier du Burck, localisé sur Mérignac et Pessac, forme un ensemble d'habitat dense de 1 203 logements (83 % sur Mérignac soit 999 logements et 17 % sur Pessac soit 204 logements) et une population d'environ 2 000 habitants.

Il est composé d'ensembles immobiliers appartenant à des copropriétaires privés :

- 6 copropriétés verticales : Les Dahlias, Les Eglantines, Les Fougères, Les Géraniums, Les Héliotropes, Les Iris,
- 2 copropriétés horizontales : Les Acacias, Les Bouleaux,
- 1 copropriété mixte : Le Centre commercial.

Construites entre 1964 et 1969, les copropriétés du Domaine du Burck, et plus particulièrement les copropriétés verticales connaissent une dégradation de l'état général de leurs bâtiments.

Cette situation résulte d'un cumul de facteurs : un déséquilibre entre le nombre de copropriétaires occupants et bailleurs (souvent moins enclins à réaliser des travaux dans des logements qu'ils n'occupent pas eux-mêmes), des difficultés sociales et financières, un paiement des charges aléatoire, et enfin une usure naturelle des bâtiments entraînant

l'apparition de désordres techniques pour lesquels aucune rénovation lourde et globale n'a été réalisée faute de décision des copropriétaires.

L'absence d'intervention des copropriétaires depuis des années génère de l'inconfort et des problématiques de mal logement pour les occupants. La dégradation de la copropriété cristallise également un sentiment croissant d'insécurité et nourrit un processus de décrochage des copropriétés dans leur environnement.

Pour remédier à ces situations de mal logement, une intervention a été engagée à partir de 2015 avec trois des six copropriétés verticales du Burck (les copropriétés des Eglantines, Dahlias et Fougères, reliées par une chaufferie collective) dans le cadre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat Copropriétés en difficulté (OPAH-CD).

Les aides financières octroyées aux copropriétaires combinées à une ingénierie sociale et financière spécifique ont permis de réduire le reste à charge des propriétaires et proposer des solutions de financement adaptées aux propriétaires les moins pécunieux. Le programme de travaux construit et entériné par les copropriétaires se montre résolument qualitatif, global et pérenne. Les travaux seront terminés d'ici la fin de l'année pour les copropriétés des Dahlias et Eglantines, en début d'année 2022 pour la copropriété des Fougères.

Les copropriétés des Géraniums, des Héliotropes et des Iris, d'abord réticentes à s'engager dans un dispositif partenarial, ont évolué peu à peu, et s'inscrivent désormais dans la dynamique engagée sur le quartier. Pour préparer le projet de travaux, Bordeaux Métropole et les villes de Mérignac et de Pessac ont mobilisé en 2019 un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) en concertation avec les copropriétés et les partenaires.

Aussi, après la réalisation de diagnostics multicritères, les copropriétaires ont bénéficié d'une aide à la résolution des premières difficultés et d'un accompagnement vers le vote d'un programme de travaux adapté à chacun des copropriétés.

Ces trois copropriétés, Géraniums, Héliotropes et Iris, apparaissent désormais mûrent pour s'engager dans un programme de travaux soutenu par les collectivités et partenaires, dans le cadre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat à volet copropriétés dégradées (OPAH – CD).

2. Les Opération programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), un engagement fort des acteurs publics pour poursuivre la réhabilitation des copropriétés du Burck

Les OPAH constituent un cadre contractuel de cinq ans (2022 à 2026) entre les partenaires investis en matière de réhabilitation de l'habitat.

Ce partenariat renforcé entre Bordeaux Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la ville de Mérignac, la ville de Pessac, mais également Procivis Nouvelle-Aquitaine et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Gironde, produira un effet levier fort pour engager des travaux de rénovation et résoudre les problématiques de mal logement au Burck.

Plusieurs partenaires techniques seront également associés à la mise en œuvre des OPAH et contribueront dans le champ de leur compétence à solvabiliser ou accompagner les copropriétaires dans le projet de travaux (les Centres communaux d'action sociale (CCAS) des villes, la Fondation Abbé Pierre (FAB), l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

La signature d'une convention d'OPAH avec chacune des copropriétés précisera les engagements respectifs des partenaires de ce programme d'aide à la réhabilitation sur la durée des opérations, concernant le financement du suivi-animation d'une part et les

subventions aux travaux d'autre part.

Ces conventions d'OPAH feront l'objet d'avenants au terme de la phase de conception, après vote du programme de travaux en assemblée générale, afin de préciser les montants définitifs octroyés à chacune des copropriétés. Les engagements financiers réels seront ainsi arrêtés sur la base des devis retenus par les copropriétaires après consultation des entreprises et le nombre de ménages éligibles aux primes individuelles, après rencontre des ménages par l'opérateur de l'OPAH.

Les engagements ici présentés sont prévisionnels et globalisés pour les 3 copropriétés.

a. Une ingénierie spécifique pour accompagner les copropriétaires dans leur projet

Missions de l'animateur des OPAH

La réussite du projet repose sur un accompagnement de proximité des copropriétaires, tant sur le volet technique que financier, en amont du vote des travaux jusqu'au solde des dossiers de demande de subventions.

Compte-tenu de la spécificité et de la complexité de l'intervention sur le parc privé, la mise en œuvre des OPAH sera réalisée par un bureau d'études réunissant les compétences et les moyens humains

nécessaires pour répondre à l'ensemble des problématiques propres aux copropriétés.

Le prestataire aura les missions suivantes pour chacune des copropriétés :

- une mission de communication et de mobilisation des propriétaires qui consistera à préparer et mobiliser les instances de gestion et les copropriétaires au vote des travaux,
- une mission d'appui à la gestion de la copropriété, pour garantir le bon fonctionnement des organes de gestion, et appui au traitement des impayés,
- une mission préparatoire au lancement d'un programme de travaux : assistance technique à la conception, ingénierie financière et aide à la décision. Le prestataire aidera la copropriété à élaborer un programme de travaux cohérent et pérenne, intégrant la maîtrise des charges, tout en restant adapté aux capacités financières des propriétaires,
- une mission de suivi-animation des OPAH après le vote en assemblée générale, pour accompagner les copropriétaires dans la réalisation du programme de travaux et déposer les demandes de financements,
- une mission d'accompagnement social des ménages fragiles tout au long de l'opération : suivi des ménages occupants et des situations locatives complexes à mener avec les travailleurs sociaux de secteur, coordination des actions d'accompagnement social,
- une mission d'appui au pilotage de l'opération : constitution et d'analyse des indicateurs de résultats, suivi régulier de l'avancement des opérations,
- une mission globale de coordination et d'animation des projets de réhabilitation lancés par les copropriétés, incluant un travail connexe sur le chauffage commun aux trois copropriétés, les espaces extérieurs et la mise en œuvre d'un projet social permettant de tisser le lien entre habitants du quartier.

Ce marché public de suivi-animation des copropriétés des Géraniums, Héliotropes et Iris, s'achèvera au terme de la convention d'OPAH après 5 ans de suivi animation, en décembre 2026.

La Métropole assurera le financement de cette ingénierie, dont le montant global est estimé à 1 000 000€ HT, soit 1 200 000€ TTC, sur 5 ans.

Après sollicitation des aides des partenaires institutionnels de l'OPAH, l'ANAH (50%), la Ville de Mérignac et la Ville de Pessac, ainsi que Bordeaux Métropole financerait la prestation à hauteur de 300 000 € HT sur 5 ans (500 000€ TTC).

b. Des aides aux travaux octroyées aux copropriétaires

Des aides pour soutenir la réalisation d'un projet de travaux global et pérenne

La réhabilitation du bâti et des équipements liés aux logements permettra d'améliorer de manière globale et durable les conditions de vie des habitants afin d'endiguer le processus de déqualification des copropriétés.

Il s'agira de proposer un programme de travaux hiérarchisé et réaliste au regard des ressources des copropriétaires grâce à la mobilisation des financements publics en cohérence avec les besoins prioritaires de travaux, à savoir a minima :

- remise en état des parties communes et sécurisation du bâti (sécurité incendie, réfection des réseaux dans les communs),
- réalisation de travaux d'amélioration thermique permettant un gain énergétique de 35 % (chauffage des logements et de l'eau, isolation du plancher bas sur cave et toiture, changement des menuiseries, isolation thermique par l'extérieur),
- il s'agira également d'inciter les copropriétaires à réhabiliter leurs parties privatives pour améliorer le confort des logements et en favoriser la mise aux normes et la décence.

Les premiers chiffrages estiment que le montant de travaux sera de près de 6 millions d'euros TTC par copropriété, soit environ 18,5 millions d'euros. Au total, tous financements confondus, les aides publiques mobilisées atteindraient 12 millions d'euros (65% de subventions), laissant une quote-part moyenne de 13 000 euros par copropriétaire.

Ces coûts apparaissent similaires aux volumes de travaux subventionnés dans le cadre des OPAH 2016-2021 des copropriétés des Dahlias, Fougères et Eglantines (485 logements) qui ont atteint une enveloppe totale de près de 16 millions d'euros, dont 9,3 millions financés par des aides publiques.

Les aides aux travaux seront octroyées au syndicat des copropriétaires, et réparties aux tantièmes.

Outre ces aides à la copropriété, un travail fin d'accompagnement social des copropriétaires devra permettre d'identifier les ménages les plus modestes qui verront leur subvention majorée afin de tenir compte des situations individuelles dans une logique d'équité sociale. Ces propriétaires occupants modestes, très modestes ou relevant du plafond Prêt à taux zéro (PTZ) bénéficieront de bonifications liées à leurs niveaux de ressources.

Un travail de sensibilisation et de promotion du conventionnement à loyers maîtrisés des logements sera fait auprès des propriétaires bailleurs qui pourront en contrepartie du conventionnement de leur logement bénéficier d'aides majorées.

Chiffrage des aides aux travaux de Bordeaux Métropole

Les aides aux travaux de Bordeaux Métropole seront attribuées conformément aux règles établies dans le cadre du plan d'actions en faveur des copropriétés, votées par la délibération n°2015/0096 du 13 février 2015.

L'aide socle finançant les travaux d'amélioration énergétiques destinée aux syndicats de copropriétés a été estimée à 735 000 € pour les trois copropriétés (aide collective de 15 % du montant HT des travaux, plafonnés à 10 000 € HT par logement).

Cette aide versée aux syndicats de copropriétés sera complétée par des aides individuelles modulables liée à l'occupation sociale des copropriétés. Cette enveloppe dédiée aux propriétaires occupants

modestes ou très modestes est estimée à 115 500€ pour les 3 OPAH. Cette enveloppe sera précisée après rencontre des ménages et étude individualisée des situations.

Enfin, Bordeaux Métropole financera une partie des frais de maîtrise d'œuvre de travaux à hauteur de 30% du coût HT de la prestation, dans la limite de 5 000 € par copropriété.

Ainsi, l'enveloppe prévisionnelle globale d'aide aux travaux et aux frais de maîtrise d'œuvre pour les 3 copropriétés est de 865 500 €. Ces investissements sont d'ores et déjà intégrés au contrat de co-développement 2021-2023.

Les crédits correspondants aux missions ainsi que les aides aux travaux sont inscrits au budget 2022 dans le cadre du PPI.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération métropolitaine n°2015/0096 relative au plan d'actions en faveur des copropriétés fragiles et dégradées,

VU la délibération n°2015/0207 relative au transfert de compétences en matière de politique locale de l'habitat au profit de la métropole,

VU la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme et le Programme d'orientations et d'actions habitat,

VU la délibération n°2019/580 du 27 septembre 2019, autorisant le lancement du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés,

VU l'avis favorable de la Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) en date du 12 octobre 2021 sur la mise en œuvre de ces trois nouvelles OPAH CD,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les diagnostics multicritères établissent le caractère dégradé des copropriétés Géraniums, Héliotropes et Iris,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de soutenir tant financièrement que techniquement les copropriétés dans leur démarche de travaux, pour remettre à niveau les logements des copropriétés du Burck,

CONSIDERANT QUE l'intérêt est de poursuivre la requalification du quartier du Burck afin d'endiguer le processus à l'œuvre de décrochage du quartier,

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de codéveloppement 2021-2023,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le lancement des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur les Copropriétés dégradées (OPAH CD) des Géraniums, Héliotropes et Iris, sur le quartier du Burck à Mérignac et Pessac pour une durée maximale de cinq ans,

Article 2 : d'approuver les projets de convention 2022-2026 ci-annexés,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention partenariale de l'OPAH des Géraniums, de l'OPAH des Héliotropes, de l'OPAH des Iris, ainsi que leurs avenants, leurs éventuelles conventions d'application, et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : les dépenses correspondantes au suivi-animation des OPAH CD des Géraniums, Héliotropes et Iris, sur le quartier du Burck à Mérignac et Pessac sont imputées au chapitre 20 compte 2031 fonction 552,

Article 5 : les dépenses correspondantes aux subventions aux particuliers, copropriétaires des Géraniums, Héliotropes et Iris, sur le quartier du Burck à Mérignac et Pessac sont imputées au chapitre 204 compte 2324 fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU